

DIAGNOSTIC ET ACCOMPAGNEMENT ÉNERGÉTIQUE



MAÎTRISER LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DE SON BÂTIMENT

QUELS SONT LES ENJEUX ?

Les principales dispositions de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte adoptées sont la **réduction de la consommation énergétique de 50% d'ici 2050** par rapport à 2012 et **porter la part des énergies renouvelables à 32% de la consommation finale brute d'énergie en 2030**.

La loi ELAN et le décret tertiaire **imposent** aux propriétaires et aux preneurs de bail de bâtiments tertiaire de plus de 1000 m² de réaliser des économies substantielles d'ici 2030, 2040 et 2050 par rapport à une année de référence entre 2010 et 2020.

Le Décret n°2014-1393 relatif aux modalités d'application de l'audit énergétique précise qu'il est **obligatoire pour les entreprises de plus de 250 salariés ou qui réalisent un chiffre d'affaires annuel de plus de 50 millions d'Euros**.

L'audit énergétique fait partie des outils permettant de réduire l'empreinte carbone d'un établissement.



QUELLES SOLUTIONS ?

AUDIT ÉNERGÉTIQUE RÉGLEMENTAIRE.

Il doit permettre, à partir d'une analyse détaillée des données du bâtiment, d'établir une proposition chiffrée et argumentée de programmes d'économie d'énergie (extrait cahier des charges de l'ADEME). Cette prestation permet de répondre à la réglementation en vigueur.

DIAGNOSTIC ÉNERGÉTIQUE DU BÂTIMENT.

Cette prestation est adaptée aux petites structures non soumises à l'obligation de réaliser un audit énergétique. Elle permet, à partir d'une visite sur site, d'identifier les points forts du bâtiment en matière énergétique ainsi que de proposer un plan d'action avec des préconisations hiérarchisées.

QUEL EST LE PROCESSUS ?



POUR ALLER PLUS LOIN ?

FORMATION COACHING ÉNERGIE.

L'objectif de cette formation/action est de faire monter en compétence les collaborateurs d'un établissement en charge de la gestion de l'énergie. Conçue en 2 temps, la première journée aborde les thèmes suivants :

- Contextes enjeux énergie-climat
- Notion de base sur l'énergie
- Suivi de vos consommations d'énergie
- Les systèmes dans un bâtiment
- Travaux de rénovation dans le bâtiment
- Contrat d'exploitation / maintenance
- La loi ELAN (si votre bâtiment est concerné)
- Les subventions CEE / Fonds chaleur

Un deuxième temps d'une 1/2 journée, réalisé un semestre après, a pour objectif d'évaluer les actions ou travaux énergétiques réalisés pendant cette période. Ce suivi peut-être fait par visio-conférence.

L'autre finalité de cette prestation pour les personnes formées est de réaliser «une revue énergétique» à destination de la direction des établissements. Il s'agit d'une feuille de route relative à la performance énergétique avec des objectifs à atteindre.

Nous pouvons compléter nos accompagnements avec les thèmes de l'**achat d'énergie et des contrats de maintenance/exploitation** avec des entreprises expertes partenaires.

Pour un devis personnalisé, nous vous invitons à nous contacter :



04 67 00 31 70



contact@agenceprimum.fr



5 bis rue Franklin
34500 Béziers